Présidente de la Métropole

Arrêté n° 25/197/CM

Arrêté de composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C

VU

- Le Code général de la fonction publique,
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Le décret n°89-229 du 17 avril 1989, modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 4 qui déclare que l'autorité investie du pouvoir de nomination désigne les représentants de l'établissement parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Procès-verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats des élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022 des représentants aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté initial n° 23/140/CM du 16 février 2023, portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C suite aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022, les arrêtés modificatifs n°23/178/CM du 14 mars 2023, n°24/094/CM du 27 février 2024, n°24/487/CM du 5 septembre 2024 portant composition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie A et l'arrêté modificatif n°24/653/CM du 24 décembre 2024 portant composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C.

Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2025

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie A, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l'administration suppléant, de Madame Marie MARTINOD en remplacement de Monsieur Christian NERVI, de Madame Mireille BALLETTI en remplacement de Monsieur Laurent SIMON, de Madame Sarah BOUALEM en remplacement de Monsieur Bernard DESTROST et de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN.
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie B, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l'administration suppléant, de Madame Mireille BALLETTI remplacement de Monsieur Laurent SIMON et de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN.
- Pour la Commission Administrative Paritaire catégorie C, la désignation en date du 20 mars 2025 en qualité de représentant de l'administration titulaire, de Madame Danielle MENET en remplacement de Monsieur Gérard FRAU, de Monsieur Daniel GAGNON en remplacement de Madame Maryse RODDE, et en qualité de représentant de l'administration suppléant, de Madame Mireille BALLETTI en remplacement de Monsieur Laurent SIMON, de Monsieur Arnaud MERCIER en remplacement de Monsieur Régis MARTIN, de Madame Sarah BOUALEM en remplacement de Monsieur Bernard DESTROST et de Madame Marie MARTINOD en remplacement de Monsieur Christian NERVI.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n°24/653/CM du 24 décembre 2024 est modifié.

Article 2 :

Suite à la désignation des représentants de l'administration, la composition des Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C de la Métropole Aix-Marseille-Provence est établie ainsi qu'il suit :

Commission Administrative Paritaire de la catégorie A

Représentants de l'Administration

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Solange BIAGGI	M. Vincent GOYET
M. Pierre LAGET	Mme Mireille BALLETTI
M. Eric CASADO	M. Laurent MARTINOD
M. Roland MOUREN	Mme Emilie CANNONE
M. David GALTIER	Mme Sarah BOUALEM
Mme Laurence SEMERDJIAN	Mme Claudie MORA
M. Frédéric GUELLE	M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Fleur SKRIVAN (FSU)	M. Philippe CHARRIERE (FSU)
M. Gérard MARIN (FSU)	Mme Carole BOUVET (FSU)
Mme Véronique VASSILIOU (FSU)	M. César PITOISET (FSU)
Mme Frédérique ONZIA (UNSA)	Mme Anne ARMAND (UNSA)
Mme Chantal CARVAJAL (UNSA)	M. Claude MIRALLES (UNSA)
M. Patrice AYACHE (FO)	Mme Corinne MICHEL (FO)
M. Alain BROSSEAU (Union CFTC-CFDT)	M. Bruno OCCELLI (Union CFTC-CFDT)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie B

Représentants de l'Administration

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Solange BIAGGI	M. Vincent GOYET
M. Frédéric GUELLE	M. Martial ALVAREZ
Mme Claudie MORA	Mme Mireille BALLETTI
M. David GALTIER	M. Pierre LAGET
Mme Laurence SEMERDJIAN	Mme Emilie CANNONE
M. Roland MOUREN	M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Nadia ASSELMAN (FSU)	Mme Odette LAMARCHE (FSU)
Mme Frédérique BONNABESSE(FSU)	Mme Dalila EL JAOUADI (FSU)
M. Cyril RESTOUIN (FSU)	M. Serge TAVANO (FSU)
Mme Magali TROSSEVIN (FO)	Mme Caroline CAMBRIANI (FO)
M. Francis ATOKO (FO)	M. Éric MEYNIER (FO)

Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2025

Mme Isabelle SCHONG (UNSA)	Mme Fatima BENCHENNI (UNSA)

Commission Administrative Paritaire de la catégorie C

Représentants de l'Administration

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Solange BIAGGI	M. Vincent GOYET
Mme Danielle MENET	M. Pierre LAGET
M. Christian AMIRATY	Mme MIREILLE BALLETTI
M. David GALTIER	Mme Marie MARTINOD
Mme Laurence SEMERDJIAN	Mme Emilie CANNONE
M. Daniel GAGNON	Mme Sarah BOUALEM
M. Frédéric GUELLE	M. Patrick GRIMALDI
M. Roland MOUREN	M. Arnaud MERCIER

Représentants du Personnel

Titulaires :	**Suppléants :**
Mme Nadège PITALUGUE (FO)	M. Salah BENHEMANI (FO)
M. Christophe SPANO-PIZZICHETTA (FO)	Mme Virginie ARCOS (FO)
Mme Elisabeth MAUSSI (FO)	M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)
M. Mokhtar BEN SAID (FSU)	M. Edouard GRECO (FSU)
Mme Nabila SEBHI-CHENOUNE (FSU)	M. Fabien DUMAS (FSU)
Mme Odile DEWINTRE (UNSA)	M. Michaël BLAVIER (UNSA)
Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)	M. Nouredine ABECHA (UNSA)
Mme Imane WILD (CGT)	M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)

Article 3 :

Madame Solange BIAGGI assure la présidence des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C. En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, Monsieur Vincent GOYET assurera cette même présidence.

Article 4 :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 avril 2025

Martine VASSAL